

The logo for Valence Romans Agglo is located in the top left corner. It consists of the text 'valence ROMANS AGGL' in white, with 'valence' in lowercase and 'ROMANS AGGL' in uppercase. To the right of the text is a white hexagonal icon containing a stylized red and white checkered pattern. The logo is set against a large red hexagonal background that is part of a larger checkered pattern of red and white hexagons that covers the left side of the page.


valence  
ROMANS  
AGGL

# **RAPPORT ANNUEL**

**sur le Prix et la Qualité du  
Service public de prévention  
et de gestion des déchets**

**Année 2016**

**Septembre 2017**



Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés.

Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

## Le contexte

### a) Le territoire desservi

Valence Romans Sud Rhône-Alpes est née le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la fusion de 4 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération du Pays de Romans et les Communautés de communes Canton de Bourg de Péage et des Confluences Drôme-Ardèche) étendue à la commune d'Ourches. Son territoire est composé de 51 communes soit 214 197 habitants (INSEE population municipale 2014).



### b) La compétence

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

### c) Les grands évènements

#### **Optimisation du service de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sur le secteur sud (depuis le 1<sup>er</sup> juin) :**

Mise en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de collecte sur le secteur sud de deux modifications importantes :

- baisse de fréquence de collecte sur certains secteurs
- arrêt de la collecte des OMR les jours fériés pour les secteurs collectés 2 à 3 fois par semaine

#### **Nouveau règlement intérieur des déchèteries (depuis le 1<sup>er</sup> mars) :**

Harmonisation des pratiques des déchèteries par la mise en œuvre d'un nouveau Règlement Intérieur commun à l'ensemble des 13 sites. Ce règlement institue notamment un tarif unique de 12€/m<sup>3</sup> pour l'accueil des professionnels.

#### **Instauration de la Redevance Spéciale sur l'intégralité du territoire :**

Avec déploiement de la Redevance Spéciale sur l'intégralité du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon les modalités suivantes :

- un volume hebdomadaire compris entre 2 et 10 m<sup>3</sup> (hors collecte sélective)
- un prix unitaire de 45 €/m<sup>3</sup>

#### **Déploiement de bennes « mobilier » dans 3 déchèteries supplémentaires (depuis le 1<sup>er</sup> décembre) :**

Poursuite du développement des filières de valorisation en déchèterie dans le but de réduire à son maximum le recours à l'enfouissement, avec notamment la mise en place de bennes spécifiques au mobilier dans 3 déchèteries supplémentaires (Beaumont-lès-Valence, Bourg-lès-Valence et Mours-Saint-Eusèbe) soit 6 déchèteries équipées sur le territoire. Plus de 810 tonnes de mobilier ont été collectées en 2016.

#### **Semaine du compostage de proximité (du 1<sup>er</sup> au 9 avril) :**

Distributions de compost mature et des ventes de composteurs dans les déchèteries de Romans-sur-Isère et Valence/Portes-lès-Valence. 355 habitants ont bénéficié de cette opération ce qui a permis de vendre 17 composteurs et mettre à disposition l'équivalent de 60 m<sup>3</sup> de compost.

#### **Foire du Dauphiné (du 24 septembre au 2 octobre) :**

Depuis de nombreuses années, l'Agglo est partenaire de la Foire pour la collecte des déchets et la sensibilisation au tri.

En 2016, un nouveau dispositif de collecte et de communication a été mis en place en partenariat avec le SYTRAD.

En plus des colonnes de tri habituellement mises à disposition, l'Agglo a créé une vingtaine d'îlots propreté composés de 3 bacs : ordures ménagères, papier/cartons et flaconnages plastique/canettes.

Les consignes de tri ont été régulièrement rappelées par les agents de l'Agglo et du SYTRAD aux 500 exposants et un spot publicitaire a été diffusé sur grands écrans pour le public.

Pour une première, et malgré des débuts difficiles, le dispositif de collecte a permis de détourner des ordures ménagères :

- 3,2 tonnes de verre
- 1,3 tonne de papiers et cartons
- 0,3 tonne de bouteilles plastiques et canettes

#### **Féeries d'hiver de Valence (17 décembre) :**

Tenue d'un stand sur le réemploi et le gaspillage alimentaire.

Pour l'occasion, un sapin de Noël a été créé par le service prévention et sensibilisation avec l'aide d'enfants de la MPT du Plan, composé d'une centaine de bouteilles d'eau.

Ce dernier a connu un grand succès auprès du public.

#### **Remontée des anomalies de collecte sélective sur le secteur Nord (depuis le mois d'avril) :**

Lancement sur le territoire romanais d'une action conjointe des agents de collecte et de sensibilisation visant à diminuer les refus de tri. Cette action, déjà appliquée depuis plusieurs années sur le secteur Sud, se déroule en deux phases :

- les bacs contenant des erreurs de tri ne sont pas vidés, mais scotchés et référencés par les agents de collecte
- les agents de sensibilisation rencontrent ensuite les habitants concernés pour leur rappeler les consignes de tri

#### **d) Les chiffres clés 2016**

- Montant de la TEOM : **22 740 676 €** en 2016 contre **22 224 826 €** en 2015
- Tonnages de déchets collectés : **125 604 tonnes**
- **74** événements dotés en matériel pour le tri de leurs déchets
- **138** composteurs vendus
- **3** conteneurs réemploi installés

## - Les indicateurs techniques

### ➤ Détail de la compétence

Elle est composée de deux blocs :

#### Le bloc « collecte » :

- la collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles
- la collecte sélective des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la prévention des déchets
- l'information et la sensibilisation en direction de publics divers

#### Le bloc « traitement » :

La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- le traitement des ordures ménagères et assimilées résiduelles
- le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre)

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- un centre de tri des collectes sélectives (Portes-lès-Valence)
- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (Saint-Sorlin-en-Valloire)
- trois centres de valorisation organique (CVO) des déchets ménagers résiduels (Beauregard Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals)



Centre de Valorisation d'Etoile-sur-Rhône

## a) La collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles

### ➤ Définition

Les Ordures Ménagères et assimilées Résiduelles (OMR) désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

### ➤ Mode de gestion

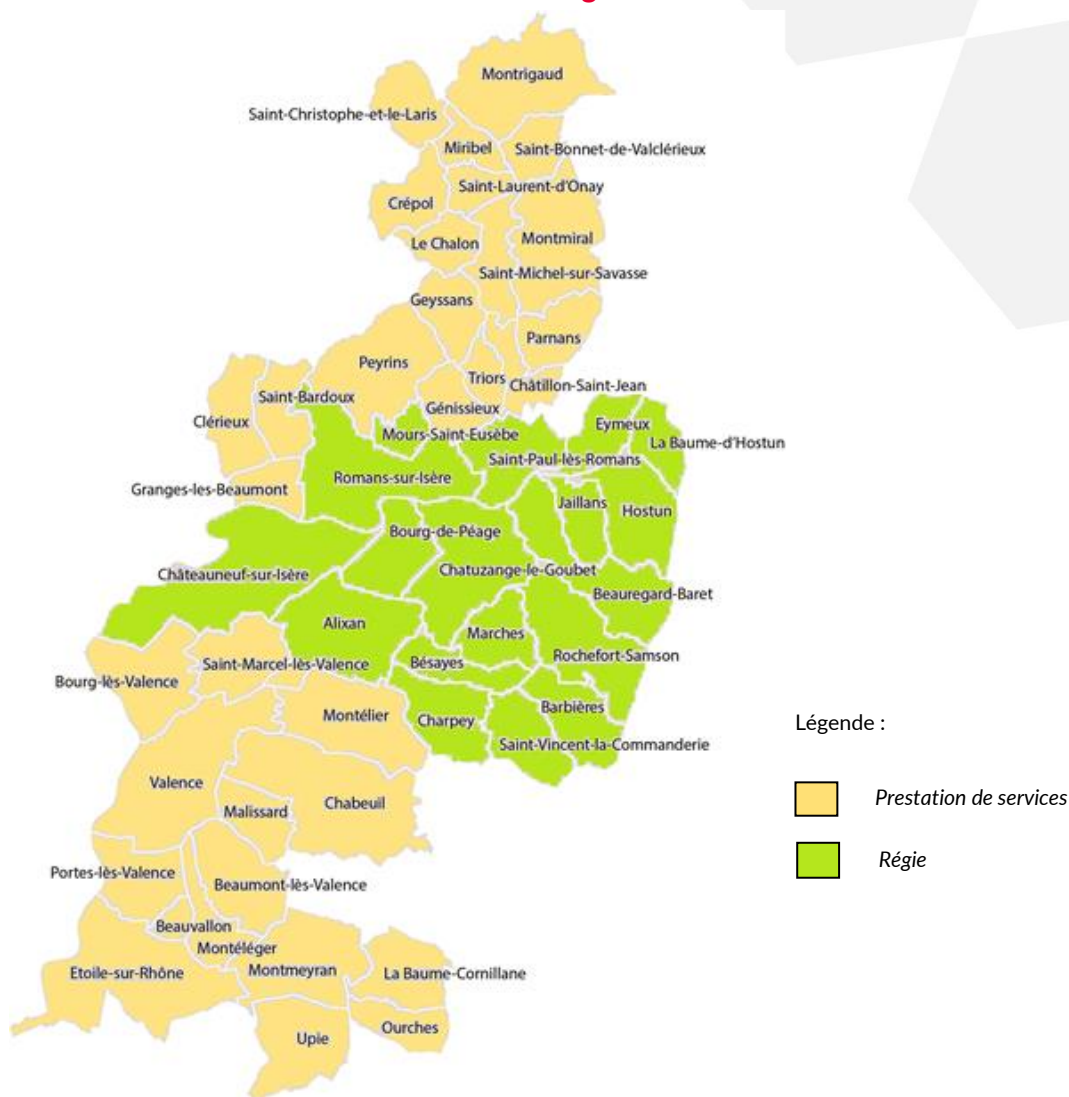
La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit :

- en régie pour 70 042 habitants (32,7%)
- en prestation pour 144 155 habitants (67,3%)

La collecte en prestation est réalisée par :

- la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT (PROPOLYS) pour le secteur Sud ;
- la société MORIN pour une partie du secteur Nord.

### Collecte des OMR – Mode de gestion



➤ **Mode de collecte**

Les OMR sont collectées majoritairement en porte à porte sur la partie urbaine et en points de regroupement sur la partie rurale.

Sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération, la collecte s'effectue :

En porte à porte  
(bac individuel)



146 939 habitants (68,6%)

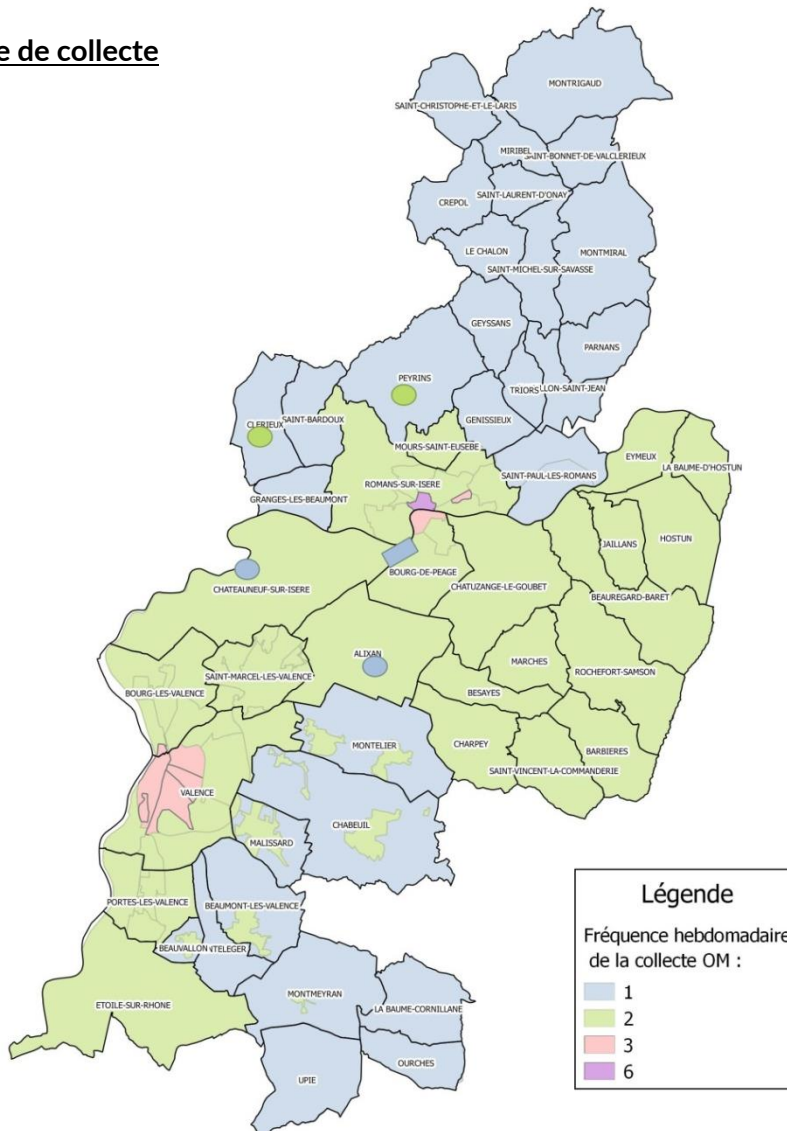
En points de regroupement  
(conteneur enterré ou bac collectif)



67 258 habitants (31,4%)

Concernant les bacs individuels, ils appartiennent aux administrés.  
Concernant les points de regroupement, 77 % des bacs sont la propriété de l'Agglo et 23 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriété, communes...).

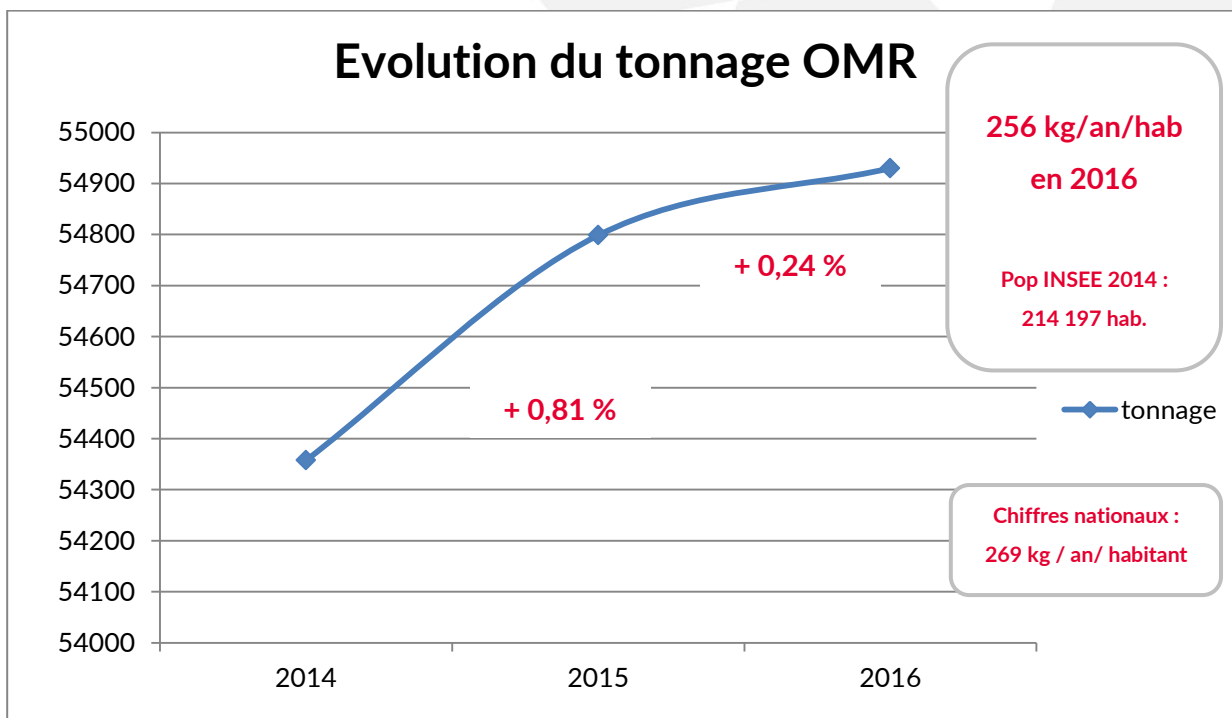
➤ **Fréquence de collecte**





➤ Tonnage collecté

Année	2014	2015	2016
Tonnage collecté (tonnes)	54 358	54 799	54 930



➤ Moyens humains

**31 agents en régie** et **46 agents en prestation** travaillent à la collecte des OMR, chauffeurs et ripeurs confondus.

➤ Filières de traitement

Les OMR sont transportées vers les centres de valorisation organique de Beauregard Baret et d'Etoile-sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

**b) La collecte sélective des déchets recyclables**

➤ Définition des flux

La collecte sélective est répartie en trois flux :

- les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons
- les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires

- le verre : bouteilles et bocaux en verre

➤ **Mode de gestion**

La collecte du verre est réalisée en prestation de service sur tout le territoire par la société SOLOVER.

La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit :

- en régie pour 56 762 habitants (26,5%)
- en prestation pour 157 435 habitants (73,5%)

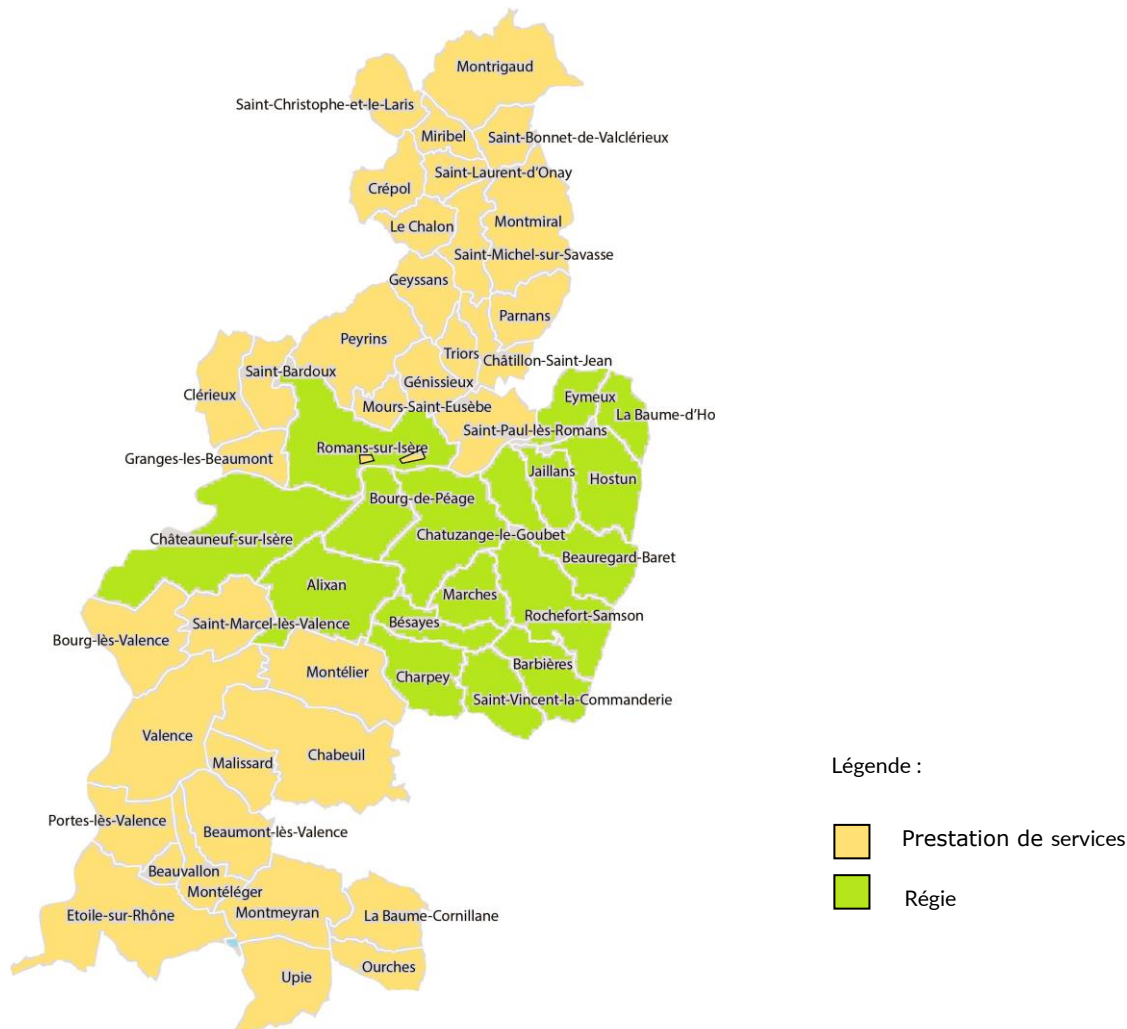
La collecte en porte à porte des corps creux et des corps plats est réalisée :

- en prestation de service par la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT pour le secteur Sud,
- en régie pour le secteur Nord.

La collecte en apport volontaire des corps creux et des corps plats est réalisée :

- en prestation de service par :
  - o la société GUERIN pour le secteur Sud,
  - o la société MORIN pour une partie du secteur Nord.
- en régie pour l'autre partie du secteur Nord.

**Collecte sélective des corps creux et corps plats**



➤ **Mode de collecte**

La collecte du verre s'effectue à 100 % en point d'apport volontaire.

Les corps creux et les corps plats sont collectés en point d'apport volontaire sur la partie rurale et en porte à porte sur la partie urbaine.

Sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération, la collecte s'effectue :

En porte à porte  
(bacs individuels)



108 384 habitants (50,6%)

En apport volontaire  
conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés)



105 813 habitants (49,4%)

➤ **Fréquence de collecte**

La collecte s'effectue :

- pour le porte à porte des corps creux et corps plats :

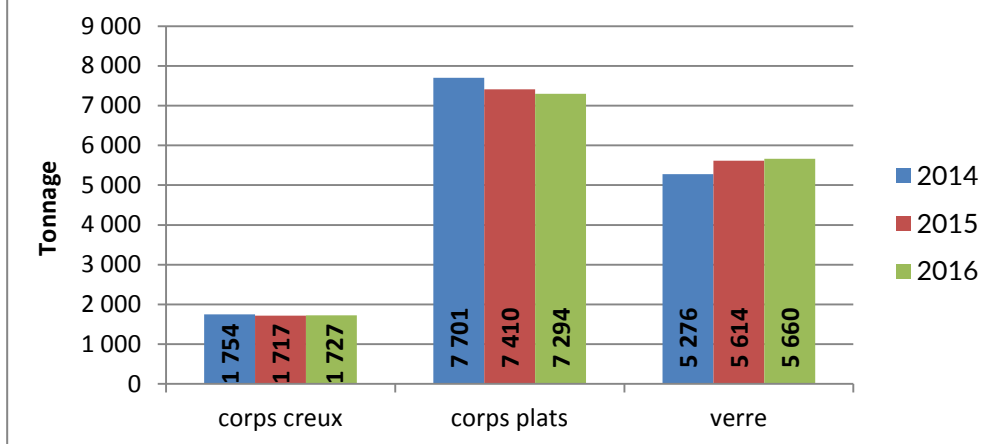
- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des deux flux) sur le secteur Sud (soit environ 83 000 habitants)
- 1 fois tous les 15 jours en benne à ordures ménagères (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord (soit environ 25 000 habitants)

- pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats,) en moyenne 1 fois tous les 15 jours

➤ **Tonnages collectés**

Année	2014	2015	2016
Tonnage collecté (tonnes)	14 731	14 741	14 681

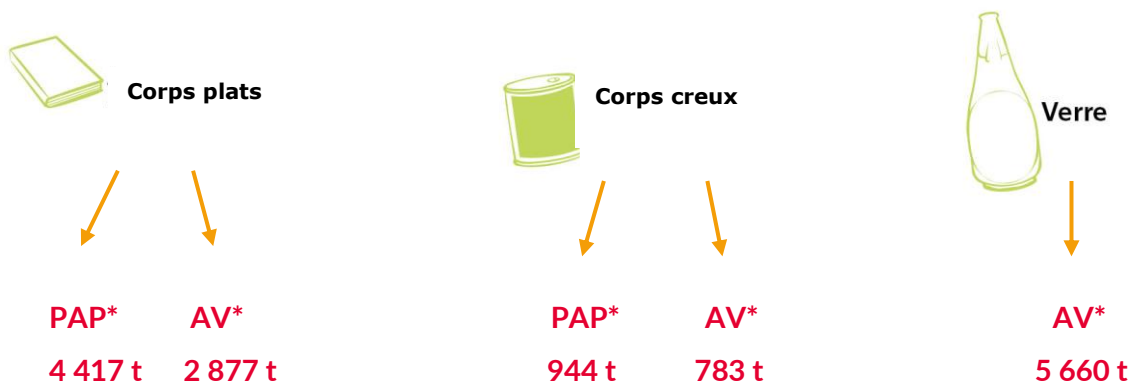
## La collecte sélective de 2014 à 2016



**En 2016**  
**Corps creux et corps plats :**  
**42 kg/an/hab**  
 (corps plats : 34 kg/an/hab  
 corps creux : 8 kg/an/hab)  
**Verre :**  
**26 kg/an/hab**  
 Pop INSEE 2014 : 214 197 hab.

**Chiffres nationaux :**  
**Corps creux et corps plats :**  
**47 kg/an/hab**  
**Verre :**  
**29 kg/an/hab**

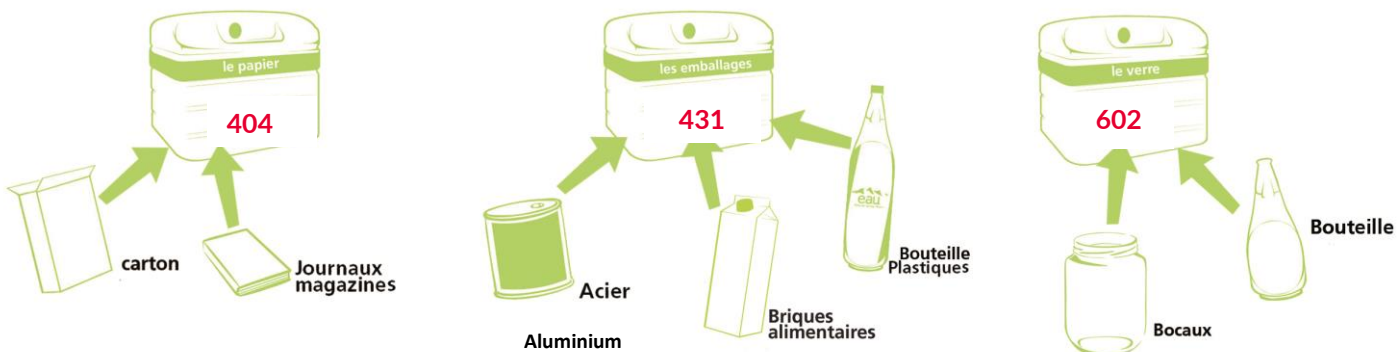
### Détail des apports pour l'année 2016 : porte à porte et apport volontaire



\*PAP : porte à porte

\*AV : apport volontaire

### Nombre de conteneurs présents sur le territoire de l'Agglo :



### ➤ Moyens humains

**5 agents en régie** et **18 agents en prestation** travaillent à la collecte sélective, chauffeurs et ripeurs confondus.

### ➤ Filières de valorisation

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets.

Ces deux flux sont ensuite répartis en 8 catégories qui sont expédiés vers des filières de recyclage :

- **Les emballages en papier et carton** (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC) : VAL'AURA (France) puis EMIN LEYDIER (France)
- **Les Journaux Revues Magazines** (JRM): NORSKE SKOG (France)
- **Le PolyEthylène Téréphtalate (PET) clair** : PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- **Le PolyEthylène Téréphtalate (PET) foncé** : FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- **Le PolyEthylène Haute Densité (PEHD)** : MPB (France) puis régénérateur (France)
- **L'acier** : Guy Dauphin Environnement (France) puis Aciéries (France et Europe)
- **L'aluminium** : CORNEC (France) puis fonderies (Europe)
- **Les briques alimentaires** (Papiers Cartons Complexés ou PCC) : VAL'AURA (France) puis papèteries (Espagne et Italie)

Le verre quant à lui est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I MANUFACTURING à La Bégude (07).

### c) **Les déchèteries**

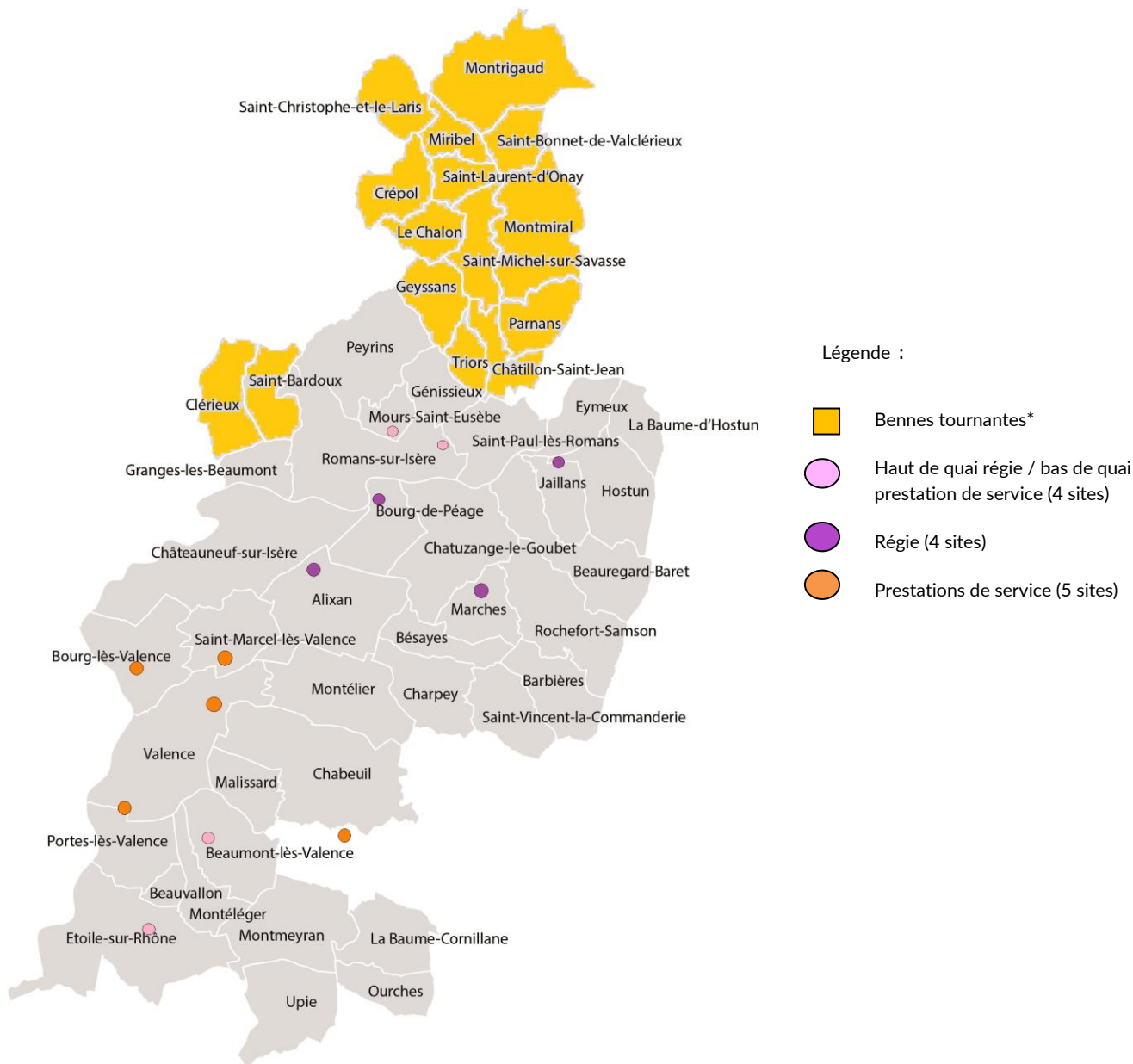
Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte à porte ou en points de regroupement.

Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers.

La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries (dont la déchèterie de Montvendre) exploitées soit en régie soit en prestation.

### ➤ Mode de gestion

- 4 déchèteries gérées en régie (haut et bas de quai) à l'exception du traitement
- 4 déchèteries gérées en régie (haut de quai) et prestation (bas de quai)
- 5 déchèteries gérées en prestation



\* Flux collectés : ferraille et encombrants

### ➤ Moyens humains

**14 gardiens** travaillent sur les 8 déchèteries gérées en régie et **12 gardiens** sur les 5 déchèteries gérées en prestation.

➤ **Déchets collectés et filières de traitement**

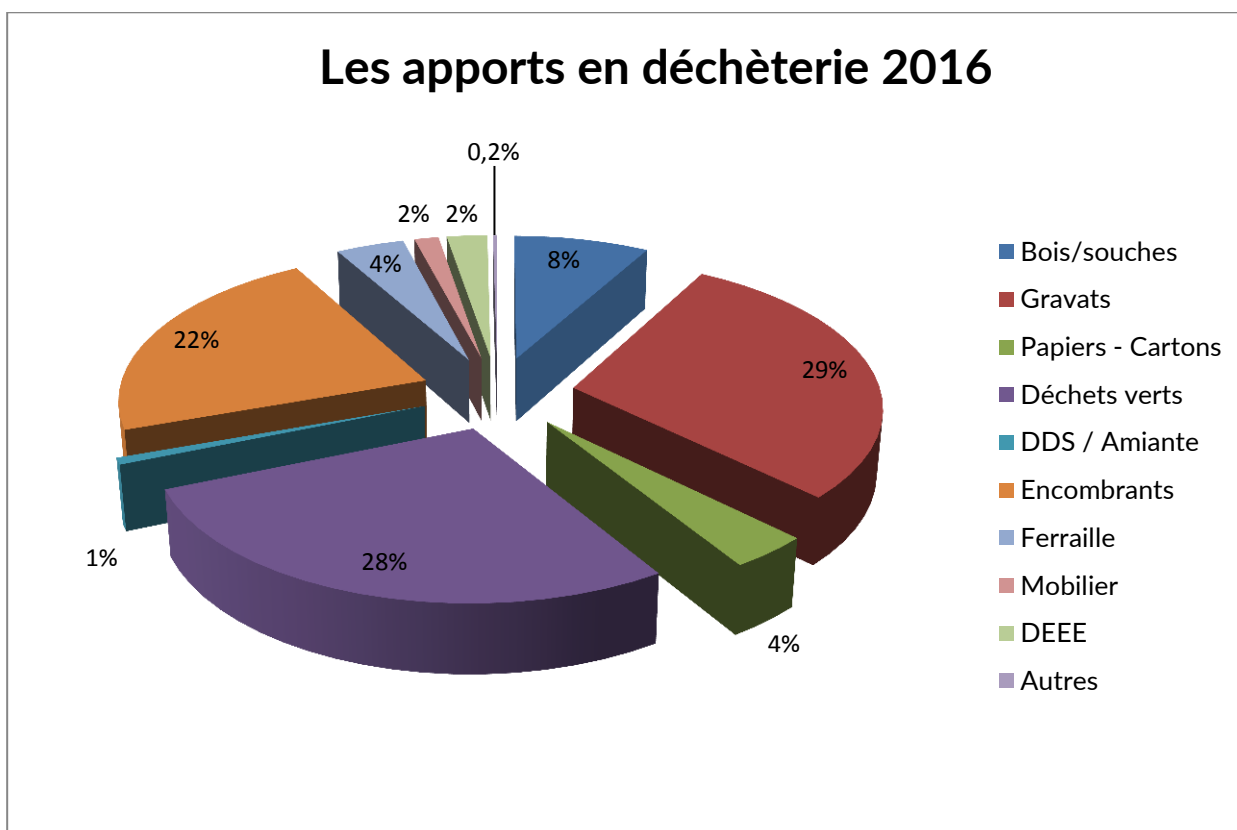
Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis VAL'AURA puis EMIN LEYDIER
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg de Péage) VDB (Romans-sur-Isère) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Ferraille	Recyclage	NEGOMETAL (Romans sur Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange le goubet)
Polystyrène	Recyclage	FAVERON (Bourg de Péage)
DEEE*	Recyclage	Filière Eco-Systèmes
DDS*	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière Eco-DDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St Pierre de Chandieu) Filière ALIAPUR
Amiante lié	Enfouissement	SITA (Roche la Molière) / SYTRAD (St Sorlin en Valoire)
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	ECOTEXTILE / EMMAÛS_LE RELAIS / Plateforme humanitaire de Romans
Batteries	Recyclage	NEGOMETAL (Romans) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	RECYLUM (75) / SIRA (Chasse sur Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Etoile sur Rhône)
Déchets réutilisables	Réemploi	Ressourcerie Verte / Emmaüs
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage	Filière Eco-mobilier

\* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

\* DDS : Déchets Diffus Spécifiques

➤ Tonnages collectés

Année	2014	2015	2016
Tonnage collecté (tonnes)	55 388	56 190	55 993



**d) Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**

Les déchets d'activités de soins sont «les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.

Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI (<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).



### e) La prévention des déchets et les actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de la Communauté d'agglomération, les principales actions 2016 ont été :

- Le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la vente de 130 composteurs, ou collectif avec l'accompagnement de 30 sites.  
Dans ce même cadre, la Communauté d'agglomération finance aussi la formation de guides composteurs, 12 personnes en 2016.
- La mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers des partenariats avec des associations du territoire.

Ainsi, 22 tonnes d'objets ont été collectés sur les trois conteneurs de réemploi (associations Nouvelle R et Emmaüs), 192 tonnes de textile sur les conteneurs gérés par la Communauté d'agglomération (associations Nouvelle R et Emmaüs) et 400 vélos récupérés en déchèteries (associations A Pince et à Vélo et Roulons En Ville à Vélo).

Le partenariat avec Nouvelle R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur de réemploi (70 permanences), ou lors d'évènements, la réalisation de la Faites de la Récup et l'organisation de visite de leurs installations (15 visites pour 90 personnes).

Au niveau des actions de sensibilisation, le service a doté en matériel de tri et accompagné 74 évènements, ce qui a permis de récupérer 21 tonnes de déchets recyclables.

Le contrôle des bacs tri avant collecte a également été relancé sur Romans-sur-Isère. Ce sont 750 anomalies qui ont ainsi été traitées sur les différents secteurs porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 125 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 56 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 200 personnes.

Par ailleurs, le service a réalisé 17 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

## Les indicateurs financiers

### a) Financement

Le financement est en partie assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par les taux votés par la Communauté d'agglomération. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes du foyer.

La RS, quant à elle, permet de facturer aux entreprises et administrations la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères qui est assurée par la collectivité.

### Les différents taux de TEOM appliqués en 2016 :

ZIP	Communes pour information	Taux 2015	Taux 2016
1	Ex Communauté de communes Canton de Bourg de Péage hors Rovaltain (Alixan, Barbières, Beauregard Baret, Besayes, Bourg de Péage, Charpey, Châteauneuf sur Isère, Chatuzange le Goubet, Eymeux, Hostun, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, Rochefort Samson, Saint Vincent la Commanderie)	8,50%	8,50%
2	Zone Rovaltain	8,05%	8,05%
3	Bourg lès Valence, Portes lès Valence, Saint Marcel lès Valence, Valence + Zone 1 Beaumont lès Valence, Malissard, Montélier, Montmeyran, Chabeuil	8,05%	8,05%
4	La Baume Cornillane, Upie + Zone 2 Beaumont lès Valence, Malissard, Montélier, Montmeyran, Chabeuil	8,05%	8,05%
7	Romans-sur-Isère	8,98%	8,98%
6	Châtillon St Jean, Crépol, Génissieux, Geyssans, Peyrins, Saint Paul-lès-Romans, Triors	8,05%	8,05%
5	Autres communes ex Communauté d'agglomération du Pays de Romans (Clérieux, Granges lès Beaumont, Le Chalon, Miribel, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint Eusèbe, Parnans, Saint Bardoux, Saint Bonnet de Valclérieux, Saint Christophe et le Laris, Saint Laurent d'Onay, Saint Michel sur Savasse)	8,29%	8,29%
8	Etoile sur Rhône	9,00%	9,00%
9	Montéléger + Zone 2 Beauvallon	8,05%	8,05%
10	Zone 1 Beauvallon	9,00%	9,00%
11	Ourches	8,05%	8,05%

En 2016, la **TEOM** s'élève à **22 740 676 €** et contribue au financement du service.

### L'application de la Redevance Spéciale

La signature d'une convention entre les entreprises et la Communauté d'agglomération permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturé deux fois par an en juin et en décembre.

Les seuils d'application et prix unitaires sur les ex territoires sont :

- pour le Pays de Romans : 340 l/semaine et 35 €/m<sup>3</sup>
- pour le canton de Bourg de Péage : 360 l/semaine et 31 €/m<sup>3</sup>
- pour la commune de Montéléger : 340 l/semaine et 39.58 €/m<sup>3</sup>

En 2016, **213 entreprises contre 218 entreprises en 2015**, ont été facturées pour un montant de **413 936 €**.

Règles d'application : La RS s'applique à tous les établissements dont la production hebdomadaire de déchets dépasse les seuils indiqués ci-dessus.

Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement ;
- soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS.

### **b) Les dépenses et recettes de fonctionnement**

#### Les principaux marchés annuels : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

##### 1) Collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles en porte à porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
PIZZORNO Environnement	1 557 761 €
MORIN Jean Claude et Fils	259 613 €
PROPOLYS	2 266 754 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 084 128 €</b>

2) Collecte des corps creux, corps plats et verre

- Corps creux – corps plats

Prestataires	Coût total à l'année TTC
PIZZORNO Environnement	468 785 €
MORIN Jean Claude et Fils	90 410 €
GUERIN	145 374 €
PROPOLYS	602 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 669 €</b>

- Verre

Prestataire	Coût total à l'année TTC
SOLOVER	<b>242 835 €</b>

3) Marchés liés à la collecte et au traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	11 726 €
CHIMIREC		22 753 €
SYTRAD	Collecte et traitement de l'amiante	2 990 €
VALORSOL		3 953 €
FAVERON	Collecte et traitement du polystyrène	15 400 €
EUREC Environnement	Location benne à pneus	2 226 €
ONYX AUVERGNE	Collecte et traitement des encombrants	157 662 €
RHONE ALPES		
VALORSOL	Collecte et traitement bois, déchets verts, gravats	819 584 €
JARDINS DE LA DROME	Broyage des déchets verts	70 170 €
AGRICULTEURS	Compostage déchets verts	25 773 €
Commune UPIE	Gardiennage plateforme	5 238 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 102 511 €</b>

4) Marchés liés à la gestion et l'exploitation des déchèteries

Prestataire	Sites	Coût total à l'année TTC dont DDS
ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	Beaumont lès Valence	139 346 €
	Bourg lès Valence	519 094 €
	Etoile sur Rhône	119 992 €
	Saint Marcel lès Valence	312 921 €
	Valence-Portes	681 758 €
	Valence le haut	384 058 €
	Montvendre	324 203 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 481 372 €</b>

## Rapport budgétaire (CA 2016)

### La section de fonctionnement

Elle s'élève, en dépenses, à 28 316 255 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Dépenses	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	10 030 858 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	3 072 500 €
042	Opération d'ordres de transfert entre sections	663 504 €
65	Autres charges de gestion courante	12 247 323 €
66	Charges financières	11 350 €
67	Charges exceptionnelles	2 290 720 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>28 316 255 €</b>

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions SYTRAD)	12 235 134 €
Les contrats de prestations de service	9 357 385 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	308 259 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	206 425 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	58 849 €

Elle s'élève, en recettes, à 27 193 598 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	6 289 €
042	Opération d'ordres de transfert entre sections	1 248 €
70	Produits de service	1 867 102 €
73	Impôts et taxes	22 740 676 €
74	Dotations et participations	2 512 194 €
77	Produits exceptionnels	66 089 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>27 193 598 €</b>

Elle comprend notamment :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	22 740 676 €
Les soutiens et participations : Eco-Emballages, OCAD3E, ECOFOLIO	2 512 194 €
La vente de produits (verre, ferrailles ...)	1 374 952 €
La Redevance Spéciale (RS)	400 967 €
La Redevance des déchets industriels	90 989 €



Section de fonctionnement	
Dépenses	28 316 255 €
Recettes	27 193 598 €
<b>Résultat 2016</b>	<b>-1 122 657 €</b>

## La section d'investissement

Elle s'élève, en dépenses, à 363 382 €.

Chapitre	Section d'investissement - Dépenses	Dépenses nettes
21	Immobilisations corporelles	255 353 €
23	Immobilisations en cours	46 032 €
16	Emprunts dettes assimilés	54 693 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 248 €
204	Subventions d'équipement versées	6 056 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>363 382 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>363 382 €</b>

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules de collecte...)	22 445 €
Achat de bacs et de PAV	222 032 €
Aménagement de déchèteries (garde-corps, local gardiens...)	56 908 €

Elle s'élève, en recettes, à 1 645 250 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	981 746 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	663 504 €
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 645 250 €</b>

Elle comprend notamment :

Affectation du résultat	951 923 €
FCTVA	29 823 €



Section d'investissement	
Dépenses	363 382 €
Recettes	1 645 250 €
<b>Résultat 2016</b>	<b>1 281 868 €</b>